

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Band: 86 (1935)
Heft: 4

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

place de la nécessité et de l'urgence de sa tâche... et les embrigader. Elle est essentiellement militante ! Pour qu'elle puisse remplir son but, il faut que les ligueurs la secondent, en la faisant connaître dans leur cercle de connaissances; le nouveau journal, passé de mains en mains, sera un excellent moyen de propagande.

De 1909 à aujourd'hui, les effectifs de la Ligue ont passé de 2000 à 32.000. Ce qu'il a fallu de dévouement, de labeur désintéressé pour obtenir ce magnifique résultat, la simple comparaison de ces deux chiffres l'illustre éloquemment. Notre pays a contracté une grande dette de reconnaissance envers tous les ouvriers de cette œuvre patriotique, en particulier envers celui qui a toujours été à la brèche et n'a pas laissé s'éteindre le flambeau, M. le secrétaire Dr *St. Brunies*. Qui aurait pu, mieux que cet enthousiaste de la première heure, assumer la rédaction du nouvel organe ? M. *E. Tenger*, qui préside actuellement — et avec quel allant, quelle vigueur sans cesse renouvelée ! — aux destinées de la Ligue, présente à ses frères d'armes ce benjamin de la presse helvétique et développe ses vues sur la nécessité d'une législation concernant la protection de la nature. Le Dr *E. Riggenschach* relate les premiers succès que la « cause » a remportés auprès de la jeunesse; le Dr *F. Siegfried*, ceux que l'« Ala » a déjà enregistrés. M. *H. Badoux*, prof. à Zurich, renseigne sur les forêts mises en réserve de la Suisse; le Dr *A. Ferri*, sur la question tessinoise et le danger que court actuellement ce joyau de nos Alpes, le lac de Sils. D'excellentes photographies illustrent ces pages rédigées en quatre langues, mais d'une belle unité de pensée (les articles principaux figurent en nos deux principales langues nationales).

En recrutant de nouveaux adhérents, les lecteurs du « Journal forestier » peuvent alléger les lourdes charges financières que la publication du nouveau périodique impose à la Ligue. Qu'ils s'en fassent un devoir ! La cotisation annuelle de 2 fr. est à la portée de toutes les bourses; aucun forestier épris de son métier ne peut rester insensible au fervent appel que leur adresse le secrétariat de la Ligue suisse pour la protection de la Nature, Bâle, Oberalpstrasse 11. *E. B.*

BIBLIOGRAPHIE.

F. Hüberli. Das Schweizerische Unterforstpersonal. (Le personnel forestier suisse des préposés.) Un vol. in-8°, de 94 pages. Buchdruckerei R. Bösch, Nesslerau 1934. Prix : 3 fr.

Cette étude comble une lacune. On avait coutume, jusqu'ici, de dénoncer à priori comme très complexe et variée l'organisation du service des préposés forestiers dans notre pays. Mais cela faisant, on ne s'appuyait sur aucune documentation. C'est le mérite de M. *Hüberli*, garde forestier communal, d'avoir rassemblé patiemment tous les matériaux touchant cette organisation dans les cantons et les communes, à gestion directe, et de nous donner un résumé des conditions d'engagement, de traitement et du cahier des charges de ce personnel.

Dans une introduction substantielle, l'auteur rappelle les conditions de formation du personnel des gardes, qui se résume en un cours théorique et pratique de deux mois, au maximum, alors que le personnel supérieur est astreint à cinq années d'études et de stage pratique, après le gymnase. Avec une légitime fierté, il peut qualifier de suffisante, de bonne aussi, l'instruction des gardes. Cela s'explique par le mode de recrutement, qui procède en général par sélection des meilleurs éléments parmi les bûcherons qui, eux-mêmes, sont de souche paysanne et autochtone. Il n'y a aucune raison d'abandonner ce système et de le remplacer, par exemple, par une école forestière primaire.

C'est un lieu commun chez nous de parler de l'excessive diversité des organisations cantonales et communales du personnel forestier subalterne. Il ne tient pas debout en regard des résultats de cette enquête. Il était peut-être vrai il y a quelque 50 ans. Aujourd'hui, la cause du garde de triage est gagnée dans presque toute la Suisse. L'institution, prévue à la loi, de cours de gardes de deux mois et la fixation d'un minimum de salaire (500 fr.) pour l'obtention du subside fédéral ont fait diminuer, dans une forte proportion, le nombre des gardes forestiers communaux (au traitement de 50 à 250 fr.). En Suisse romande, Fribourg et Neuchâtel possèdent encore cette organisation, mais avec des traitements permettant généralement de toucher la subvention fédérale. D'une manière générale, ces traitements varient de 2000 à 4000 fr., améliorés fréquemment par la possibilité d'exploiter un petit domaine agricole, ou par des travaux rétribués en forêt, ceci pour le degré inférieur (salaire de 1000 à 3000 fr.).

Il y a donc unification relative aussi en ce qui concerne la situation économique du personnel.

Cet opuscule — fort clairement présenté et très bien imprimé — nous apprend que l'on compte en Suisse 2938 gardes forestiers, dont 1550 sont au bénéfice du subventionnement fédéral. Les communes à gestion directe en comptent, à elles seules, 225.

A. P.

Préfecture de la Seine; conservation des promenades. Arbres remarquables des promenades de la ville de Paris et du département de la Seine. Plaque de 12 pages. Paris, 1933.

On trouve dans cette table la liste des arbres parisiens, pour la plupart d'origine étrangère, remarquables par leurs dimensions. Ils sont au nombre d'environ 120. Pour chacun d'eux sont indiqués : l'emplacement, le nom scientifique, le pays d'origine, la circonférence du fût à hauteur de poitrine, la hauteur et l'âge probable en 1932.

Quelques-uns de ces arbres sont de dimensions gigantesques. Ainsi, sur les rives du lac Daumesnil, on peut admirer un peuplier du Canada, dont l'âge ne dépasse pas 70 ans, avec un fût mesurant 6,0 m de circonférence et une hauteur de 30 m. Sur les bords de l'île de Bercy s'élève un cyprès chauve (*Taxodium distichum*), âgé de 70 ans, atteignant 30 m de hauteur et dont la tige mesure 3,10 m de circonférence. Notons enfin un *Pterocarya caucasica*, sur la place du Trocadéro, dont l'accroissement tient du prodige. Bien que son âge ne dépasse pas 35 ans, il est haut de 25 m et son fût mesure 3,85 m de tour. Voilà décidément une espèce non indigène à laquelle l'atmosphère et le sol parisiens semblent convenir à merveille. — Les dendrologues et amis des arbres auront certainement grand plaisir à parcourir cette liste et à s'orienter sur les curiosités dendrologiques de la capitale de la France.

H. B.